

PARLONS VILLE, PARLONS VIE
RÉUNION DE QUARTIER MÉDOQUINE

- Compte rendu de la réunion publique du 24 novembre 2021

Présents lors de la réunion

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence
- Anne Kramata, Commissaire de police, adjointe au chef de la Division Ouest
- François Jestin, adjoint en charge du suivi de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- Mathieu Joyon, adjoint en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain
- Sophie Rondeau, adjointe en charge de l'environnement, du développement durable, des espaces verts et de la participation citoyenne, maire-adjoint de quartier
- Jean-Jacques Bonnin, conseiller en charge du centre technique municipal, du plan lumière, des suivis des chantiers de la Ville ainsi que des commissions de sécurité, conseiller municipal de secteur.

Les services municipaux également présents : *Police municipale, Stationnement, Allo Talence et Cabinet du Maire*

Préambule

M. le Maire se réjouit de reprendre les réunions publiques dans chaque quartier de la Ville. Il rappelle l'existence de huit secteurs et quatre conseils communaux ayant pour vocation d'assurer la plus grande proximité, notamment via les élus de secteur. Il présente Sophie Rondeau, adjointe de quartier et présidente du Conseil communal I, ainsi que Jean-Jacques Bonnin, l' élu référent sur le secteur 1, comprenant les quartiers du Haut-Brion et de la Médoquine.

M. le Maire indique que plus de 40 riverains ont renvoyé leurs observations dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, qu'un compte-rendu sous format 4 pages sera remis dans chaque boîte aux lettres des habitants du quartier et qu'un compte rendu sera aussi mis en ligne sur le site de la ville.

La prochaine permanence de l' élu de secteur se déroulera le mercredi 15 décembre prochain, de 17h à 19h, dans la salle Mozart.

Sophie Rondeau rappelle la composition du conseil communal I et les principaux chantiers sur lesquels ce dernier travaille, notamment l'aménagement et la végétalisation des quartiers Nord de la Ville. Un focus est fait sur le réaménagement de la place Émile Zola, la réfection du parc Triaire et la création d'un parking public rue Charles Floquet. L'adjointe au Maire précise enfin que la période de vote pour les projets du budget participatif est toujours en cours jusqu'au 5 décembre.

M. le Maire précise qu'une réunion de présentation du projet de réaménagement de la place Émile Zola se tiendra dans cette même salle, le lundi 29 novembre, et qu'une autre réunion sur la circulation dans les quartiers du nord de la Ville se tiendra le jeudi 16 décembre prochain, toujours dans la salle Mozart.

M. le Maire présente en suivant le déroulé de cette rencontre dont le format évolue par rapport aux précédentes éditions : une rencontre de proximité, en abordant tout à la fois les questions du quotidien et les projets municipaux à l'échelle du quartier et de la Ville. Il met l'accent sur la plateforme de signalement Allo Talence pour tous les sujets du quotidien (depuis l'application mobile « *Talence et Moi* », par téléphone au 05 56 84 34 84 ou par mail à allo@talence.fr).

Cette année, le service Allo Talence a recensé plus de 200 signalements sur le quartier de la Médoquine, avec pas moins de 90 % de dossiers clôturés.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire introduit ce point en indiquant que la sécurité demeure de la compétence de l'Etat, au travers ses forces de police, de gendarmerie, des douanes, de la justice. Cela n'empêche pas la Ville d'intervenir elle aussi car, en la matière, seule une action de l'ensemble des acteurs peut permettre une lutte efficace contre la délinquance. De même, il rappelle l'importance des remontées de la part de la population, par l'intermédiaire de dépôts de plaintes ou de mains courantes. Ces remontées permettent d'objectiver par des faits le sentiment d'insécurité et d'adapter en conséquence la politique de lutte contre la délinquance.

La Commissaire de police Anne Kramata, adjointe au chef de la division Ouest de la police nationale depuis janvier 2021, présente la nouvelle organisation de la Direction départementale de sécurité publique (DDSP). Talence est désormais rattachée à la Division Ouest, qui rassemble six autres villes : Eysines, Le Haillan, Gradignan, Mérignac, Pessac et Talence. Cette réforme engagée en janvier 2021 permet à la division de bénéficier de ses propres équipes de Brigade anticriminalité (BAC), d'une unité de lutte contre les violences intrafamiliales et d'une équipe de lutte contre les produits stupéfiants, installée à Talence. En septembre, cette réforme s'est traduite par l'arrivée d'effectifs supplémentaires en même temps que la mise en place d'un nouveau cycle horaire permettant de doubler le nombre de véhicules de police secours sur la division au quotidien. Elle présente enfin le nouveau délégué cohésion police-population, M. Rousse, major réserviste de la Police Nationale.

Concernant les tendances du quartier, qui concernent également Haut-Brion, la commissaire note une baisse de la délinquance d'appropriation par rapport aux autres années, avec 14 cambriolages identifiés en 2021. Elle souligne également une baisse des atteintes à l'intégrité physique et des vols par effraction, avec notamment neuf vols par effraction constatés. Il y a cependant une hausse des vols à la roulotte ainsi que des atteintes aux biens.

La Commissaire conclut en soulignant l'excellente qualité des échanges entre la police nationale, la police municipale et les services municipaux. Les actions sont complémentaires et permettent de lutter efficacement contre la délinquance.

M. le Maire informe d'une augmentation d'1 million d'euros par an du budget alloué à la sécurité pour atteindre les objectifs du plan Prévention et Sécurité d'ici la fin du mandat.

Il assure le soutien de la Ville au concours de l'ordre public sur le territoire, grâce à un gros effort sur la prévention dans les quartiers et une meilleure coordination de tous les acteurs de la sécurité sur le terrain.

Mathieu Joyon, adjoint en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain, poursuit en présentant le plan sécurité et prévention 2020 – 2026 adopté en conseil municipal en juillet dernier. Ce plan prévoit :

- D'accroître et diversifier les actions de prévention et de médiation :
 - En recrutant des médiateurs supplémentaires ;
 - En augmentant les actions de prévention notamment avec les associations ;
 - En appliquant le rappel à l'ordre et en accueillant des travaux d'intérêt général ;
- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale (les images seront consultables par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes) ;
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs ;
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat.

M. Joyon rappelle que la police municipale est une police de proximité. Sa présence plus régulière contribuera à sécuriser le territoire, en lien avec les Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP). Elle focalisera enfin son action sur la tranquillité publique, notamment les troubles de voisinage (tapages). Il rappelle enfin la nécessité de porter plainte ou déposer des mains courantes lorsque des troubles à l'ordre public sont constatés.

M. Maire rajoute qu'une trentaine de caméras sera implantée dans tous les quartiers, notamment aux carrefours stratégiques, en collaboration avec les services de police.

La commissaire insiste sur la présence renforcée des policiers sur le terrain. Sur les vols à la roulotte (dans les véhicules), il y a une vigilance particulière à avoir et il est absolument essentiel de transmettre le plus d'informations au 17. Même si le commissariat ne répond pas systématiquement ou n'envoie pas d'équipages à chaque signalement, tous les appels sont enregistrés. Le Centre d'information et de commandement reçoit en moyenne 850 appels par nuit et doit de ce fait prioriser leurs interventions.

Concernant le squat dans le bâtiment de la gare Médoquine, la SCNF, propriétaire des lieux, a déjà entamé une procédure d'expulsion, mais l'expulsion n'a pas été ordonnée par la Préfecture du fait d'absence de projet à court terme pour ce site.

M. Joyon revient sur les chiffres de 2021 de la Police municipale dans le quartier avec :

- ✓ 21 véhicules mis en fourrière ;
- ✓ 48 marquages pour stationnement abusif ;
- ✓ 498 verbalisations ;

- ✓ 13 domiciles surveillés dans le cadre de l'opération Tranquillité Vacances ;
- ✓ 357 interventions au total.

Un habitant interpelle sur un problème de portail au niveau de la halte ferroviaire et le fait que des enfants passent sur la voie ferrée.

M. Le Maire indique que la SNCF a été saisie pour gérer le problème de portail et qu'il appartient également aux parents de surveiller les agissements de leurs enfants pour prévenir tout accident.

Concernant les travaux d'intérêt général exécutés par certains jeunes dans les cantines, ces missions se déroulent dans les cuisines, il n'y a aucun contact avec les enfants.

Un riverain interpelle la Commissaire sur l'absence de suivi par la Police Nationale des appels au 17 ne donnant pas lieu à une intervention, ou l'absence de relevé des empreintes lors des vols par effraction. La Commissaire rappelle qu'en matière de nuisances de voisinage, la procédure d'expulsion pour trouble de jouissance locative existe. Mais les policiers ne peuvent se déplacer qu'au moment des faits pour caractériser les troubles, et non a posteriori. M. le Maire précise que le syndic d'une résidence est responsable de la régulation des nuisances de voisinage et de la sécurisation de sa propriété. Il propose néanmoins l'aide de la Ville auprès de la requérante. M. le Maire et son adjoint à la sécurité répondent aux questions des riverains.

Questions / Réponses

Question sur les nombreux vols perpétrés la nuit et la nécessité d'avoir des patrouilles de police la nuit et pendant les week-ends :

La réforme de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et la nouvelle réorganisation horaires des effectifs de police secours de la division Ouest ont pour objectifs de doubler la capacité opérationnelle de projection sur la voie publique des effectifs et d'améliorer la prise en charge des appels au 17. Dans une logique de co-production de sécurité, la Ville met également les moyens de son côté avec le renforcement de ses effectifs et notamment quatre nouveaux recrutements en 2022 pour constituer une brigade de soirée opérationnelle jusqu'à 1h, y compris le samedi.

Question sur le maintien l'éclairage public pour limiter les dégradations récurrentes de nuit sur des véhicules stationnés dans la rue :

Les tendances Statistiques de la Police Nationale montrent une baisse des vols roulottes. Il n'y a, à l'heure actuelle, aucun lien statistique défini entre l'extinction de l'éclairage public nocturne et l'augmentation de la délinquance d'appropriation la nuit. M. le Maire rappelle que d'ici la fin du 1er trimestre 2022, une brigade de soirée municipale sera opérationnelle pour effectuer des patrouilles préventives et assurer une présence visible sur la voie publique contre les tentatives d'atteintes aux biens.

Question sur le renforcement des caméras de vidéosurveillance aux endroits stratégiques et notamment au croisement des rues Gutenberg et Lavoisier car trop de cambriolages dans le quartier :

Les tendances Statistiques de la Police Nationale sur 2021 montrent une baisse des atteintes aux biens par rapport à 2020. L'extension de la vidéoprotection dans tous les quartiers constitue un des volets du Plan prévention et sécurité qui sera déroulé sur tout le mandat. Ce projet équilibré sera réalisé avec des installations privilégiées aux carrefours stratégiques et lieux de nuisances, rassemblements et deals identifiés.

Question relative à un tapage nocturne au 25 rue de la Petite mission et sur le fait que la Police Nationale, pourtant prévenue la nuit, ne se déplace pas systématiquement :

Il est primordial de donner des éléments factuels à la Police municipale qui pourra rédiger un courrier de mise en demeure et alerter le procureur de la République. Au moment des faits, l'appel à police secours au 17 reste nécessaire pour que le Centre d'information et de commandement puisse caractériser l'itération des faits et envoyer un équipage PN en fonction des disponibilités.

Question sur le trafic de drogue au fond de l'impasse de Vieille Tour, près du pont

Il n'y a pas point de deal connu des services de police, c'est pourquoi il est nécessaire d'appeler la PM en journée ou la PN en soirée pour caractériser ces délits.

Question sur les nuisances sonores au 80 rue de Peybouquey et la régularisation de l'occupation qui y est faite

Il y a effectivement des occupations sur un délaissé à cheval sur parcelles appartenant à la SNCF et au Domaine Clarence Dillon qui doivent mener à une procédure d'expulsion des occupants sans droits ni titres, mais qui semblent tolérer la présence de mobile home sur leur site.

II. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire rappelle que depuis la rentrée 2021, le stationnement réglementé a été étendu dans 4 zones, notamment les zones A et F pour ce qui concerne le quartier de la Médoquine. Cette décision fait suite à une concertation préalable avec les riverains et permet de lutter contre le report du stationnement sauvage et pendulaire dans le quartier.

M. le Maire présente différents aménagements réalisés dans le quartier :

- La première opération d'habitat participatif à Talence « Les Avisés » ;
- L'extension du stationnement en zone bleue ;
- La livraison de la résidence « Les Jardins de la Médoquine » ;
- La requalification du château des Arts.

M. le Maire présente les projets de pôle multimodal de la Médoquine, dont l'ouverture est prévue courant 2025, ainsi que la création d'une ligne de Bus Express prévue en 2027 (90% du linéaire sera en site propre et la ligne sera cadencée toutes les 5 minutes en heure de pointe). M. Jestin prend la parole pour les questions relatives au stationnement et la voirie.

Questions / Réponses

Question sur le stationnement anarchique et notamment sur les places réservées pour l'enlèvement des déchets près de conteneurs enterrés rue Peybouquey, empêchant la collecte des ordures ménagères :

Il y a en effet quelques points qui nuisent à la qualité de vie de cette voie pour l'instant encore privée.

La Ville et la Métropole ne peuvent intervenir sur un domaine privé, il appartient aux différents syndics de résoudre ces écueils avant une rétrocession dans le domaine public. Une réunion doit être prévue avec la Métropole pour la rétrocession de cette rue mais pour cela elle doit être aux normes.

Question sur le report des voitures ventouses de la nouvelle zone réglementée et la possibilité d'étendre la réglementation à tout le quartier :

C'est une éventualité. C'est la raison pour laquelle la municipalité étend le stationnement réglementé progressivement lorsque la situation se tend et que cela devient nécessaire.

Question sur la diminution du nombre de places de stationnement dans la rue Lafon suite à l'avènement de la nouvelle zone bleue :

Les services techniques doivent se mettre en conformité avec la réglementation concernant le traçage du stationnement réglementé, dispositif qui a été sollicité par les riverains. Avant cette situation, le stationnement était anarchique avec la présence de voitures ventouses. Le différentiel apparaît davantage positif aujourd'hui.

Question sur le déficit de l'offre de stationnement pour les habitants des trois résidences qui se sont récemment implantées avenue de la Vieille Tour :

Il en va de la responsabilité des bailleurs de ces résidences, qui n'ont pas assez intégré la demande de stationnement dans le projet de construction immobilière ou par un mauvais taux de remplissage des parkings dédiés. Une mise aux normes doit être effectuée avant une rétrocession à la Ville de la rue Peybouquey.

Question sur le fait que certains trottoirs se trouvent dans un état déplorable (bitume défoncé, végétation, manque d'entretien), dont notamment ceux de l'impasse Vieille Tour :

Chaque année, ce sont 120 000 euros qui sont alloués pour la réfection des trottoirs, soit 1km sur les 100 que compte la commune, ce qui correspond à une dizaine de trottoirs. Il est donc impératif pour les services municipaux de prioriser les interventions, c'est pour cela que la Ville effectue en début de mandature un diagnostic de toutes les voies pour agir là où il y en a le plus besoin. La réfection des nids de poule impasse de la Vieille Tour est quant à elle prévue prochainement.

Question sur la vitesse excessive avenue de la Vieille Tour et la dangerosité du carrefour avec la rue Lavoisier et la proximité de l'école Albert Camus :

La signalétique actuelle avec feu tricolore et passage piéton permettent de sécuriser le carrefour en question. Concernant la vitesse excessive, les anciens relevés sur ce tronçon n'ont pas permis de caractériser une vitesse excessive. De plus, il n'est pas envisageable d'implanter des ralentisseurs ou tout autre aménagement du fait de l'arrivée à terme du futur Bus Express.

Concernant les questions sur la vitesse ou l'implantation de ralentisseurs dans un quartier, M. Jestin rappelle que si, bien souvent, tout le monde s'accorde sur la nécessité d'implanter des ralentisseurs sur un tronçon, personne ne souhaite en avoir devant chez soi, du fait des nuisances sonores provoquées. On retrouve le même cas de figure avec les conteneurs à verre. Par ailleurs, chaque conseil communal est doté de deux radars pédagogiques. Il convient donc pour toute demande de contrôle de vitesse sur un tronçon, de se rapprocher de son conseil communal référent pour programmer l'implantation d'un radar.

Question sur le passage de la rue Camille Pelletan en sens unique car il est très difficile de se croiser en voiture et les trottoirs sont étroits :

La rue Camille Pelletan est une voie structurante inter quartiers et un itinéraire Est-Ouest très fréquenté. Il apparaît trop complexe de passer cette rue en sens unique car cela provoquerait beaucoup de report sur toutes les rues avoisinantes, qui sont encore moins adaptées à une augmentation de la circulation.

Question sur la dangerosité du carrefour des rues Adrien Pressemanne et Porte Bonheur à cause des refus de priorité et du manque de visibilité au passage piéton :

Une étude est en cours pour améliorer la sécurité à ce croisement avec probablement l'implantation d'un panneau et possiblement un stop.

Question sur le problème d'engorgement des bouches d'égout par temps de fortes pluies :

Les réseaux de cette rue ont été refaits il y a environ 5 ans. Une demande a été faite auprès des services pour le nettoyage de surface des avaloirs.

Question sur le trou dangereux situé sur le trottoir, avenue de la Vieille Tour, au niveau de la rampe d'accès de l'impasse :

Une demande a été faite auprès de Bordeaux Métropole, qui va intervenir très prochainement.

Question sur les solutions envisagées pour résoudre les problèmes de vitesse, non résolus par la mise en place du stationnement alterné rue de la Médoquine :

Les contrôles préalables sur ce tronçon n'ont pas permis de mettre en exergue une vitesse excessive. Les aménagements actuels ont déjà permis de diminuer la vitesse dans cette rue. Il est possible d'effectuer de nouveaux contrôles via un radar pédagogique. Pour cela il faut solliciter le conseil communal.

Question sur le passage à 30km/h des abords du château des Arts :

Le quartier ne présente pas les critères pour un passage à 30km/h. Des relevés de vitesse ont déjà été réalisés mais peuvent être refaits de nouveau. Cependant l'étude d'une sécurisation ne pourra se faire que lorsque l'entrée finale du château des arts sera déterminée.

Question sur la réflexion en cours des sens de circulation dans le quartier, notamment concernant l'avenue Sainte Marie et celle de la Vieille Tour :

De nombreuses modifications ont été réalisées au cours de ces dernières années. Aucune nouvelle modification n'est prévue à ce jour. Pour rappel, l'aménagement de l'avenue Sainte-Marie, réalisé dans le cadre du plan d'urgence vélo, a été conservé (sens unique avec double-sens cyclable) suite à la concertation des riverains en 2020.

Question sur la sécurisation du carrefour des rues de la Médoquine et Camille Pelletan :

Il y a déjà une signalétique adaptée (2 stops) qui assure la sécurité au niveau de ce carrefour. Il n'y a d'ailleurs pas d'accidents recensés à ce jour. Une sécurisation pourra être étudiée une fois que l'entrée du château des arts sera définie.

Question sur l'étroitesse des trottoirs de la rue Camille Pelletan et la présence de poteaux électriques d'un côté du trottoir qui ne permettent pas la déambulation des Personnes à mobilité réduite ou le passage des poussettes :

Effectivement un des deux côtés du trottoir sur la portion de la rue Camille Pelletan est assez étroit, cependant l'autre a bien une distance réglementaire pour le cheminement piéton des usagers (poussette ou PMR inclus).

Question sur l'absence de sécurisation de l'avenue de la Vieille Tour ainsi que la rue Paul Bert et la possibilité de réserver un accès aux riverains sur la rue Paul Bert :

Il n'est pas possible de privatiser le domaine public, cependant une étude est en cours pour enlever le shunt vers la gare qui passe par la rue Paul Bert.

Question sur la réalisation d'un marquage au sol dans les deux sens rue du Quatorze Juillet pour signaler le double sens cyclable :

Il n'y a pas la place pour une telle signalétique, d'où l'aménagement actuel.

Question sur le problème d'éclairage nocturne au niveau des nouvelles résidences, rue Peybouquey :

Cette portion de rue est privée, donc à la charge du bailleur d'assurer l'éclairage. Une rétrocession pourra être envisagée uniquement après sa mise aux normes.

Question sur la possibilité de déplacer le radar pédagogique, actuellement situé rue Paul Bert, un peu plus en aval dans la rue :

M. le Maire invite l'intéressé à se rapprocher de Sophie Rondeau et du conseil communal I qui étudie régulièrement les lieux d'implantation de ces radars pédagogiques.

Question sur la dangerosité du carrefour de la rue Pougnet avec la rue Paul Bert :

M. Jestin assure qu'une étude sur la circulation dans ce secteur sera lancée une fois que les résidences à proximité seront livrées.

Question sur la dangerosité du double-sens cyclable au débouché de la rue Paul Bert :

M. Jestin précise qu'il n'a nullement la possibilité d'interdire cette règle qui s'applique à toute la Métropole lorsqu'une rue se trouve à sens unique, dans une zone limitée à 30km/h.

Question sur le futur tracé du Bus Express qui devrait voir le jour à l'issue de la réouverture de la gare Médoquine :

M. le Maire présente le premier jet validé du schéma d'implantation de la gare et se félicite dans un premier temps de l'absence d'emprise foncière notamment pour celui-ci. Un projet vital pour le quartier et la commune, qui se chiffre à plus de 20 millions d'euros, cofinancés par tous les acteurs locaux.

Quant au futur tracé du Bus Express, si ce dernier a été fixé dans ses grandes lignes, certains passages restent à déterminer et plusieurs scénarii sont évoqués, tel est le cas pour la jonction entre l'avenue de la mission Haut-Bron et celle de la Vieille Tour.

III. Environnement, Espaces verts, Développement durable

Mme Rondeau présente le dispositif *Vert Chez Vous*, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune ;
- Poursuivre l'embellissement de la Ville ;
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur.

Le document « Plan Vert Chez Vous » peut être téléchargé ici : <https://www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/>

Sophie Rondeau précise que la 3ème fleur, obtenue récemment par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics. Il y a une véritable réflexion de la commune pour apporter de la biodiversité dès que cela est possible, de manière cohérente. En parallèle, tous les passages piétons seront à terme protégés par une zone non-stationnable regroupant arceaux à vélos et espaces végétalisés. L'opération Trottoirs Vivants permet quant à elle d'apporter aussi de la végétation au plus près des habitations. Sophie Rondeau répond aux questions des riverains en suivant.

Questions / Réponses

Question sur le fait de rendre les espaces verts plus vivants notamment sur la Médoquine :

Une expertise de végétalisation sera faite lors de la fin des travaux de la résidence « Les jardins de la Médoquine ».

Question sur la possibilité de supprimer les routes goudronnées dans le bois de Thouars afin de planter des arbres à la place :

Une étude est en cours pour perméabiliser l'allée qui se situe entre l'avenue de la Marne et le château de Thouars.

Question sur la préservation de la place Mozart avec la mise en place de la future ligne de transport en commun en site propre à venir :

Le tracé du futur Bus Express reste à définir dans son intégralité avec plusieurs scénarii envisagés pour la jonction des avenues de la Mission Haut-Brion et de la Vieille Tour.

Question sur la végétalisation la rue Adrien Pressemanne :

Les habitants doivent se rapprocher du service du Développement Durable pour la végétalisation des pieds de mur, dispositif de carottage effectué en lien avec la métropole.

Question sur le devenir du pin parasol situé sur le trottoir à l'angle des rues Lavoisier et Gutenberg et qui est en train de défoncer tout le bitume autour :

Une étude de faisabilité est en cours pour pouvoir conserver le pin.

IV. Propreté

M. le Maire rappelle les dispositifs mis en œuvre par la Ville :

- Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier du Haut-Brion, la benne la plus proche se trouve sur le parking de la gare Médoquine au niveau de la salle Boris Diaw ;
- La Ville met également à disposition gratuitement des habitants un service d'enlèvement des encombrants (sur rendez-vous) et des tags. Pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence (05 56 84 34 84).

Les services de la Ville, en plus de leurs missions quotidiennes, récupèrent près de 850 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour. Depuis le début de l'année, une quarantaine de procès-verbaux a été dressée par les agents municipaux pour des dépôts sauvages.

L'opération « Recyclez vos sapins » est elle aussi reconduite cette année pour faciliter la collecte des sapins de Noël. Une opération de recyclage qui vise également à valoriser les déchets verts. En effet, les sapins seront transformés en broyat pour être ensuite utilisés comme paillage sur les massifs des jardins. M. Jestin répond aux questions relatives à la propreté.

Questions / Réponses

Question sur les problèmes de ramassage des déchets rue Peybouquey :

La rue Peybouquey étant privée, la Ville ne peut donc intervenir. Le stationnement anarchique sur le trottoir empêche le bon ramassage des conteneurs enterrés. C'est donc à la charge du bailleur de s'assurer des bonnes conditions de ramassage des déchets sur son domaine.

Concernant la voie communautaire (impasse Peybouquey), un balayage manuel a été réalisé la semaine 46.

Question sur l'état déplorable de certains trottoirs (végétation, manque d'entretien) et notamment ceux de la rue Camille Pelletan et de la Vieille Tour :

L'arrêté municipal de 2017 précise qu'il appartient aux propriétaires ou, le cas échéant aux locataires, d'assurer le nettoyage des caniveaux et trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Les services municipaux, quant à eux, réalisent *a minima* un passage mensuel dans chaque rue talençaise, le dernier passage remontant au 24 novembre. Le département est intervenu dans la semaine pour entretenir les abords de sa structure d'accompagnement de la famille et de l'enfant, sous l'injonction de la Brigade anti-incivilités.

Question sur l'installation d'une borne à verre supplémentaire pour les lotissements de l'avenue de la mission Haut-Brion :

Le service référent de la Métropole, compétent en matière de gestion et ramassage du verre, a été informé et va faire une étude de terrain pour implanter une borne supplémentaire si les résultats de l'enquête s'avèrent concluants.

Question sur les dépôts sauvages récurrents au fond de l'impasse de la Vieille Tour, au niveau du pont :

Les services municipaux passent au moins une fois par mois pour ramasser les dépôts sur cette voie.

V. Divers

M. le Maire présente les projets et réalisations à l'échelle du quartier :

- ✓ La première opération d'habitat participatif à Talence « Les Avisés ». Situés avenue de la Mission Haut-Brion ce sont 13 logements qui seront construits autour d'espaces centraux partagés par leurs habitants
- ✓ L'extension du stationnement réglementé
- ✓ La livraison de la résidence « Les Jardins de la Médoquine »
- ✓ La requalification du château des Arts

Les votes pour le Budget Participatif #4 se sont poursuivis jusqu'au 5 décembre, avec 37 projets soumis aux Talençais. Retrouvez les projets désignés en suivant ce lien : <https://budgetparticipatif.talence.fr/>

Questions / réponses

Question sur l'état d'avancement du projet de rénovation du château des Arts et ses futures attributions :

Une étude de faisabilité bâimentaire et règlementaire est en cours pour définir un projet. Les attributions seront définies par la suite.

Question sur l'inclusion de la rénovation de la fontaine, proposée au Budget Participatif, au budget de la commune :

C'est le cas. Si le projet est élu au Budget Participatif de cette année, la somme prévue abondera le budget global de rénovation du château des Arts.

Question sur l'abandon définitif du projet de parc à chien non retenu au Budget Participatif 4 :

Le projet n'a pour l'instant pas été retenu du fait des interrogations qui subsistent quant au devenir du château des Arts. Des concertations suivront et ce projet pourra de nouveau être soumis au public à ce moment-là.

Question sur le devenir du terrain actuellement occupé par la Direction Générale du CHU située rue Dubernat :

À ce jour, aucun permis de construire n'a été déposé au niveau des services de la Mairie.

Pour conclure, M. le Maire revient sur un certain nombre de projets en cours ou à venir sur toute la commune et notamment :

- ✓ La requalification de la route de Toulouse ;
- ✓ L'ouverture de la Maison des Solidarités ;
- ✓ Les nouveaux giratoires Raoul / Libération et Crespy ;
- ✓ Le projet du Grand Peixotto Margaut ;
- ✓ La réhabilitation des trois écoles sur le quartier de Thouars ainsi qu'à Paul Lapie ;

- ✓ L'aménagement du Forum des Arts et de la culture et du château des Arts.